



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le mardi 23 mai à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 17 mai 2023.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Caroline DI CRISTINA, Sandrine GOMBERT.

Messieurs, Arnaud BAVAY, Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, Michel BLAISE, Salvatore CASTIGLIONE, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE, André DESMEDT, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves DUSART, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, Jean-Paul RYCKELYNCK, Dominique SAVARY.

Délégués suppléants présents :

Monsieur Éric BLONDIAUX
Madame Christèle GOSSET
Monsieur Mattéo GUALANO
Monsieur Agostino POPULIN
Monsieur Gérard RAVEZ

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Waldemar DOMIN donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAVAY
Monsieur Jean-Marie TONDEUR donne pouvoir à Annie AVÉ-DELATTRE

Liste des délégués excusés :

Madame Isabelle DENIZON-ZAWIEJA
Monsieur Alain DUBOIS
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME
Monsieur Xavier JOUANIN
Monsieur Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN
Monsieur Christophe PANNIER
Monsieur Bruno SALIGOT
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Philippe GOLINVAL
Monsieur Didier JOVENIAUX
Monsieur Grégory LELONG

Monsieur Claude RÉGNIEZ
Monsieur Éric WARMOES
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Arnaud BAVAY

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2023_05_03

Date de dépôt au Contrôle de Légalité : le 6 juin 2023

Date de mise en ligne sur le site Internet du SIMOUV : le 6 juin 2023

Signée par Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV

Objet : ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORT AU COURS DE L'ANNEE 2022

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1413-1,

Vu la délibération du Comité Syndical référencée D2020_10_04 en date du 26 octobre 2020, transmise au contrôle de Légalité le 6 novembre 2020, et portant sur la création de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport (CCSPLT) et désignation des membres,

Vu le procès-verbal de la CCSPLT du 15 juin 2022,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Par délibération en date du 26 octobre 2020, le Comité Syndical a décidé d'approuver la création de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport (CCSPLT) et de désigner les membres de cette dernière comme suit :

En qualité de représentants du SIMOUV :

Membres titulaires		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
CELLIER	Bruno	Valenciennes Métropole
DUFOUR-LEFORT	Régis	Valenciennes Métropole
RYCKELYNCK	Jean-Paul	La Porte du Hainaut
LEBRUN-VANDERMOUTEN	Bernard	La Porte du Hainaut
COMYN	Jean-Paul	La Porte du Hainaut

Membres suppléants		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
ZINGRAFF	Raymond	Valenciennes Métropole
GIADZ	Thierry	Valenciennes Métropole
BERRIER	Jean-Roger	Valenciennes Métropole
BAVAY	Arnaud	La Porte du Hainaut
WARMOES	Eric	La Porte du Hainaut

En qualité de représentants d'associations locales :

- 1 représentant de la Fédération Nationale des Usagers de Transports ;
- 1 représentant du Collectif Handicap & Accessibilité pour Tous ;
- 1 représentant de l'association Droit au Vélo ;
- 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Valenciennes ;
- 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Denain.

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette Commission, présidée par Monsieur le Président du SIMOUV, a notamment pour rôle :

- d'examiner chaque année le rapport établi par le délégataire de service public, qui vise à retracer la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation de service public et à permettre une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ;
- d'émettre un avis sur tout projet de délégation de service public.

Dans ce cadre, les dispositions susmentionnées prévoient également que : « *Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

Il ressort ainsi que, au titre de l'année 2022, la CCSPLT s'est réunie le 15 juin 2022 afin d'examiner le rapport du Délégué du réseau, (société COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU VALENCIENNOIS ET DU HAINAUT jusqu'au 31 décembre 2022), pour l'exercice 2021.

L'avis émis par ladite Commission ainsi que les documents présentés au cours de cette séance figurent au travers du procès-verbal annexé.

Il est donc proposé au Comité Syndical de prendre acte de l'état des travaux réalisés par la CCSPLT au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte des travaux réalisés par la Commission Consultative du Service Public Local de Transport au cours de l'année 2022.

Fait et délibéré en séance

Le 23 mai 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SIMOUV

Guy MARCHANT

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr